



Mercredi 23 septembre 2020 **Motion sur le point 6 proposée par les** **membres CGT** **de la Commission SSCT.**

Les élus CGT à la CSSCT, convaincus qu'étudier le projet de réorganisation des équipes et de l'astreinte était contraire aux intérêts des salariés qui dénoncent les aspects néfastes du projet, **ont soumis au vote la motion ci-dessous :**

Les membres de la Commission Santé et Sécurité et Condition de Travail sont réunis ce jour pour étudier le projet d'évolution des équipes Dauphiné Alpes Sud, Pays de Savoie et Côte D'azur et les projets de réorganisation des astreintes au sein des DR SUD-EST, SUD-OUEST et NORD-EST. Ce projet est jugé néfaste par les salariés concernés qui y voient une dégradation importante de leurs conditions de travail, comme ils l'ont fait savoir aux moyens de plusieurs motions. La commission de proximité Sud-Est de la CSSCT a jugé que cette organisation, faite à la hâte pour un intérêt qui reste à démontrer va favoriser le mécontentement, le dépit, briser les bonnes volontés, augmenter le risque d'accidents, affaiblir l'attractivité des services de TDF auprès des clients par des GTR non tenues.

Les salariés du SUD-EST ont décidé un mouvement de grève à durée illimitée, vendredi 18 septembre à partir de 16h. Ils réclament que ce projet soit revu en concertation avec les équipes de leur région.

Les revendications des salariés du SUD-EST sont :

- L'arrêt de ce projet de réorganisation des équipes du S-E
- Un nouveau projet élaboré en concertation avec les salariés impactés.

Les discussions entre les OS et la direction sont en cours et il a été obtenu :

- que les modalités de l'organisation future soient discutées dans chacune des équipes.
- que les périodes de double astreinte soient prédéfinies et complétées d'un système d'appel aléatoire plus incitatif.
- que soient identifiés les salariés favorables, ou non, pour participer à l'astreinte.
- une mutualisation de certains sites entre équipes afin de réduire les temps de route et les risques routiers.
- assurer la formation des intervenants sur les sites en question.
- la revalorisation des forfaits d'astreintes et d'INP.
- La rédaction d'un nouveau document reprenant les principes ci-dessus ainsi que la localisation des sites à GTR urgentes (exemple : FM2H...) en vue de la réunion du CSE du 14 octobre 2020.

Le CSE sera donc consulté sur une nouvelle version du projet d'évolution d'organisation des équipes et de l'astreinte prenant en compte les avancées obtenues.

La version du projet tel qu'il nous est proposé n'en tient pas compte, Il n'y a alors aucun intérêt à étudier la version actuelle de ce projet au cours de cette séance.

Le résultat du vote a été sans appel, 4 voix CGT pour, 11 voix CFDT et UNSA contre.

Le point 6 portant sur la réduction du nombre d'équipes, et du nombre d'astreinte a donc été traité.

Les élus CGT considèrent qu'étudier le projet, en l'état, c'est passer une étape de plus dans sa mise en application. **Cette étape étant effectuée, rien n'obligera la direction à soumettre la future version du projet au regard de l'instance CSSCT. Cette version devant prendre en compte les avancées obtenues par les salariés en grève.**